



## Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 3 décembre 2019

Présidence	:	BÜNZLI Luc-Olivier
Ouverture de la séance	:	20h00
Appel nominal	:	22 membres présents – Quorum atteint
Excusés	:	6
Absents	:	2
Votations	:	À main levée
Clôture de la séance	:	21H13
Documents transmis avec la convocation	:	PV de la séance du 1 <sup>er</sup> octobre 2019 Préavis 07/2019

### ORDRE DU JOUR

- 1) Accueil - présences
- 2) Adoption de l'ordre du jour et du PV
- 3) Informations du Bureau du Conseil et courrier
- 4) Informations de la Municipalité
- 5) **Préavis 07/2019**: Budget de fonctionnement pour l'année 2020
- 6) Nomination d'un délégué pour l'AISTBV (Service technique)
- 7) Divers et propositions individuelles

\* \* \* \* \*

### 1) OUVERTURE ET APPEL

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour cette séance du 3 décembre 2019. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer et le Président déclare la séance ouverte.

### 2) ADOPTION DU PROCES-VERBAL ET DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est mis en discussion. L'ordre du jour est adopté.

Annexé à la convocation, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019 est mis en discussion. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

### 3) INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET COURRIER

Luc-Olivier Bünzli, Président, informe :

Résultats de la votation communale du 24 novembre 2019 :  
« *Acceptez-vous le préavis municipal no préavis 04/2019 relatif à la demande de crédit de CHF 341'000.- pour les aménagements de sécurité routière comprenant signalisations,*

marquages et éclairages (étapes 1 et 2 / Route du Village), adopté par le Conseil communal dans sa séance du 18 juin 2019 ? »

➤ Nombre d'électeurs inscrits en matière communale	405
➤ Nombre d'enveloppes reçues	222
➤ Taux de participation	<b>54,8 %</b>
➤ <b>OUI</b>	86
➤ <b>NON</b>	<b>132</b>
➤ <b>BLANCS</b>	1
➤ <b>NULS</b>	3

L'objet a donc été refusé.

Merci à Jean-Blaise Held pour la médiation de la séance précédent cette votation.

Concernant les rémunérations des commissions du Conseil Communal, il est rappelé que les indemnités de CHF 35.- sont pour une seule rencontre et non pas à l'heure. Ne pas cumuler deux séances à la suite à l'avenir. Un nouveau formulaire est disponible sur demande avec mention de la signature du Président.

#### 4) **INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE**

##### **Denis Grosjean, Syndic**

La Municipalité est surprise et déçue du refus de la votation du 24 novembre 2019, pour la sécurité routière. Préavis qui avait été accepté par le Conseil Communal, le 18 juin 2019.

Ceci met un terme à l'ensemble du projet qui a été mis en place. Les habitants ayant décidé de refuser ce projet, on ne pourra pas reprocher à la Municipalité de n'avoir rien fait. C'est les personnes qui ont glissé un non dans l'urne qui reprennent implicitement cette responsabilité. On est désolé pour ceux qui souhaitaient améliorer la sécurité routière.

Pour les honoraires de la sécurité routière, il reste encore le solde de la facture pour le bureau Saber à payer (facture totale de CHF 14'035.55) Un acompte de CHF 12'766.50 a déjà été réglé. Un solde de CHF 1'269.05 est à payer. (CHF 33'000.- pour Christe et Gyax déjà payé).

Pour information, 6 communes sur 10 ont ignoré l'accord fiscal proposé par l'UCCV. La commune de Vucherens est fière d'être une commune qui a baissé son taux d'imposition, même si cela a compliqué le bouclage du budget 2020.

##### **Oxana Gueissaz**

Un Centre d'accueil temporaire (CAT) va ouvrir prochainement à la maison de santé à Moudon, pour les personnes âgées désirant rester le plus longtemps possible à domicile. Ce centre accueillera les personnes âgées de la région afin de soulager les proches aidants. Les personnes âgées peuvent passer une journée dans ce centre et 3 jours maximum à l'EMS Oasis. Des brochures sont disponibles au bureau communal.

##### **Etienne Cherpillod**

Ecole : le crédit de construction de CHF 37'500'000.- pour le futur Collège de Carrouge a été accepté lors du dernier conseil le 30.10.2019 (deux abstentions). Le début des travaux est prévu pour la 3<sup>ème</sup> semaine de mars 2020. Passage de plusieurs camions pour le déchargement de la terre.

##### **Rémy Favre**

Consommation et analyse de l'eau :

Résultat du rapport de l'analyse de la présence de micropolluant de l'eau (chlorothalonil) du 24 septembre 2019 pour Vucherens par station de pompage :

	<b>M3</b>	<b>Débit moyen l/min</b>	<b>Chlorothalonil</b>
• Grands Champs	1'900	44	0,000
• Carroz	1'061	24,5	0,082
• Rueires	1'503	34,8	0,039 & 0,158

La norme fédérale est de 0,100 microgrammes par litre.

La source de la Râpe Sud (Rueires) est non conforme. Cependant, elle est directement mélangée avec celle de la Râpe Nord dans un réservoir d'accumulation de 55m<sup>3</sup> ce qui la rend conforme. Une nouvelle analyse de la Stap des Rueires et du réseau sera effectuée au 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Dans le pire des cas, sortir du réseau de la Râpe ne pose aucun problème.

### **Urbain Cherpillod**

Rien à signaler.

## **5) PREAVIS 07/2019 : BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2020**

Commission de gestion : Genet Hélène, Perroud Alicia et Winkler Catherine

### Présentation par la Municipalité

#### Oxana Gueissaz

La Municipalité présente, au travers du budget 2020, sa vision transversale du ménage communal. Pour ce budget, nous sommes de nouveau restés dans le canevas des dernières années, en nous efforçant de mieux cerner les montants partout où cela était possible.

Le budget 2020 présente un excédent de charges de CHF 97'420.-. Cet excédent représente une augmentation de CHF 11'800.- par rapport au budget 2019.

Globalement, les estimations 2020 prévoient une diminution des charges et une diminution des revenus de fonctionnement par rapport au budget 2019.

Cela est dû par exemple, à la reprise de la participation de l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide à Domicile) par le canton, ce qui représente une économie de CHF 57'000.- (diminution des charges). Par contre, les revenus d'impôt sont en baisse.

Le budget tient compte d'un taux d'imposition de 77 points et il reste évidemment fortement dépendant de la péréquation intercommunale, de la facture sociale, de l'école et des coûts de la petite enfance au niveau des charges.

### Rapport de la commission

Le Rapporteur lit le rapport et recommande d'adopter le préavis tel que présenté.

### Discussions

Luc-Olivier Bünzli, Président passe en revue le budget page par page.

Suite aux questions de Valérie Hirt, Blaise Rion, Daniel Gallay et Jean-Blaise Held, la Municipalité et la boursière communale précisent que :

- Pour le moment, rien n'est à payer concernant le passage du Car Postal ;
- Le détail des frais concernant les charges TL pour la commune devrait arriver prochainement ;
- Plus de retraités au sein de la Municipalité, donc moins de charges AVS pour les indemnités de la Municipalité ;
- Stand de tir : suite à la loi sur l'environnement les stands de tir n'ont plus le droit de mettre du plomb sur le terrain. Il s'agit de frais répartis au prorata du nombre d'habitants par commune pour le nettoyage du terrain. Devis établi par la commune d'Hermenches et réparti entre Hermenches, Vucherens, Syens et Rossens ;
- Compte 210.3301 Défalcation : basé sur les comptes arrêtés en juillet 2019. L'an passé était une situation particulière. On estime que peu de gens ne paieront pas leurs impôts en 2020 ;
- Compte 210.4061 Impôt sur les chiens : liste de chiens actuels, le montant de l'impôt sur les chiens n'a pas changé ;
- Compte 430.3011 Traitement des routes : il s'agit de plusieurs travaux concernant directement ou indirectement les routes (répartition salaires communaux, entretien véhicule Reform, ramasser les poubelles des chiens...)

- Compte 430.3142 Entretien : montant estimé au printemps en fonction de l'hiver. Refaire les fissures sur route. Le montant peut varier en fonction des travaux prévus suite à l'hiver ;
- Compte 450.3188.3 Transport déchets verts : une benne ne peut pas être installée à la déchèterie, donc seul le transport des déchets verts est pris en compte ;
- Suite à l'économie d'achat d'eau, deux postes ont en partie absorbé ce montant : l'APERO et les écoles.

### Décision

Le préavis 07/19 – est accepté à l'unanimité, 22 acceptations.

## **6) NOMINATION D'UN DELEGUE POUR L'AISTBV (ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SERVICE TECHNIQUE BROYE VAUDOISE)**

Luc-Olivier, Président, informe que la commune de Vucherens doit élire un/une délégué(e) pour la représenter à l'AISTBV.

Denis Grosjean, Syndic, précise que 8 communes en font partie. Chaque commune est représentée par un Municipal, et un délégué du Conseil Communal est demandé par tranche de 800 habitants (Lucens aura 6 délégués). Deux assemblées par an environ, la première en début d'année prochaine. L'Assemblée constitutive aura lieu normalement au printemps 2020. Il s'agit de parler de constructions, réseau d'eau et aspects techniques.

Fabienne Wampfler se propose pour être déléguée de l'AISTBV.

Fabienne Wampfler est élue par acclamation et remerciements.

## **7) DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

### **Déneigement routes privatisées - Blaise Rion**

Blaise Rion remercie la Municipalité pour le courrier aux personnes concernées, qui informe que les routes privatisées seront toujours déneigées par les employés communaux, mais contre facturation par la commune (à moins que les propriétaires ne s'y opposent). Cela a été fait très clairement. Denis Grosjean, Syndic, remercie.

### **Votation du 24 novembre 2019, sécurité routière - Daniel Gallay, Nathalie Vuagniaux, Julien Mortier, Hélène Genet, Christophe Dutoit et Jean-Blaise Held**

Daniel Gallay comprend la déception de la Municipalité, mais on ne peut pas mettre la responsabilité de ce refus sur le dos de la population qui a voté. Le peuple ne s'est pas prononcé pour ou contre la Municipalité, mais pour ou contre le projet. Celui-ci étant refusé, on se doit de respecter le choix des citoyens. La prochaine fois, il faudra peut-être procéder au vote à bulletin secret lors du Conseil Communal.

Luc-Olivier Bünzli, Président, précise que lors de chaque votation au Conseil Communal, chaque membre peut demander le vote à bulletin secret.

Nathalie Vuagniaux constate que les membres du Conseil ne donnent pas assez leur avis lors des Conseils en prenant la parole. Les membres devraient plus s'investir lors des Conseils et parfois, peut-être, tenir tête à la Municipalité lors des séances et pas après.

Jean-Blaise Held, remercie la Municipalité et la commission pour le travail fourni. Il constate que la situation de la sécurité routière n'est de loin pas satisfaisante actuellement et que les personnes qui ont refusé devraient arriver avec des propositions. Il y a des dangers routiers permanents dans cette commune.

Julien Mortier rappelle qu'il s'agissait d'un projet qui a été refusé. On ne doit pas baisser les bras et travailler pour proposer un nouveau projet. Concrètement : que fait-on maintenant pour la sécurité routière ?

Denis Grosjean, Syndic, précise que la Municipalité va faire ce qu'elle fait depuis 10 ans pour la sécurité routière : recommencer depuis le début et la prochaine législature fera mieux. Cette fois, la Municipalité avait fait appel à des spécialistes, des crédits ont été votés, mais cela n'a pas suffi pour trouver une solution.

Hélène Genet, demande si les personnes qui ont eu le courage et la force de lancer un référendum ne devraient pas proposer quelque chose pour la sécurité routière du village.

Christophe Dutoit, précise que ce référendum n'a pas été contre la Municipalité, mais contre ce crédit que les habitants ne voulaient pas et personne n'a forcé les habitants à signer ce référendum. Il ne faut pas venir nous dire que c'est à nous de trouver une solution.

Daniel Gallay précise que l'on a le droit d'aller chercher des signatures auprès des habitants et que la population a le droit de donner son avis, d'où la votation.

Nathalie Vuagniaux rappelle que les membres du Conseil sont là pour représenter la population de Vucherens. On doit en parler lors des Conseils et pas après. Si tous les gens qui ont signé le référendum avait pris la parole, on aurait pu trouver une solution avant.

Daniel Gallay précise qu'il s'était retiré de la commission de la sécurité routière, car chacun y venait avec son problème personnel. C'était un projet trop global. La vraie sécurité routière, c'est un trottoir de bout en bout du village.

Luc-Olivier Bünzli, Président, rappelle qu'il y a beaucoup d'émotions dans cette votation et que le Conseil Communal a force de propositions. Chaque membre peut faire des propositions au Conseil pour changer les choses. La question à se poser est quelle suite va être donnée de la part du Conseil Communal ?

#### **Horaire Car Postal – Valérie Hirt et Daniel Gallay**

Valérie Hirt, demande si la Municipalité a pris acte du nouvel horaire du car postal à Vucherens à partir du 15 décembre 2019. Il va circuler le samedi et le dimanche. Est-il vraiment utile que le car postal circule le week-end dans notre village ?

Oxana Gueissaz précise qu'elle n'a pas encore eu connaissance des nouveaux horaires.

Daniel Gallay demande s'il ne serait pas possible de mettre un bus plus petit.

Etienne Cherpillod, informe que le car postal est peut-être passablement vide à Vucherens, mais que dès son passage à Vuillens, il est au complet. Donc impossible de mettre un car plus petit. Il rappelle que c'est la commune de Vuillens qui voulait une prolongation de la ligne 62, mais que M. Niquille de la DGMR, a prolongé le car postal à la place et l'a fait passer par Vucherens également. Pour les nouveaux horaires, il y a eu des demandes, mais si vraiment personne ne le prend le week-end, cela s'annulera peut-être au bout d'une année.

Etienne Cherpillod, invite les membres du Conseil a partagé les traditionnels gâteaux de fin d'année.

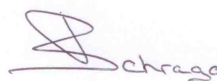
Le président remercie la Municipalité.

Le Président souhaite une belle fin de soirée à tous les membres ainsi que d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année et à l'année prochaine.

La séance est levée à 21h13.



Président  
Luc-Olivier Bünzli



Secrétaire  
Véronique Schrago